

24 mars 2017
16.10
8h45

3
MS

CANADA

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale
(Division de la faillite et d'insolvabilité)

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO : 500-11-052148-174
NO Sur : 41-2221563

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE
DÉPOSER UNE PROPOSITION DE :

*Vu les allégés, plaies
et représentants*

TITAN ET ASSOCIÉS S.E.N.C., personne insolvable
ayant son siège social et sa principale place d'affaires
au 5895, rue St-Jacques Ouest, en les ville et district
de Montréal, province de Québec, H4S 2E9;

*Accorde la présente
requête*

Débitrice/Requérante

*Prouve le délai
au 8 mai 2017*

-et-

MNP LTÉE, ES QUALITÉ DE SYNDIC À L'AVIS
D'INTENTION DE DÉPOSER UNE PROPOSITION, personne
morale légalement constituée, ayant une place
d'affaires au 1155 Boulevard René-Lévesque Ouest,
23^e étage, en les ville et district de Montréal, province
de Québec, H3B 2K2

*M. Chantal Flamand
Mystère*

Syndic

REQUÊTE POUR ÉTENDRE LES DÉLAIS POUR LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION
(Article 50.4(9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE SIÉGEANT EN MATIÈRE
DE FAILLITE EN ET POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, OU AU REGISTRAIRE, LA
DÉBITRICE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT:

1. Le 23 février 2017, la Débitrice a déposé un Avis d'intention de faire une proposition ("Avis") conformément aux dispositions de l'article 50.4 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (la "Loi"), le tout tel qu'il appert au dossier de la Cour;
2. Le délai de 30 jours pour déposer la proposition expire le 25 mars 2017;
3. La Débitrice œuvre dans le domaine de la rénovation;
4. Le Syndic, MNP Ltée (le « Syndic »), a consenti à agir comme syndic à la proposition, le tout tel qu'il appert du dossier de la Cour;

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
AU DOCUMENT DÉTENU PAR LA COUR

Calvo
Personne désignée par le greffier

DROITS DE GREFFE
Gouvernement du Québec
Palais Justice MONTRÉAL

0342812-0075-1405
50,00
2017-03-21